

V14-ELU0604 - **Gérer les conflits de voisinage dans les collectivités**



**Formation du vendredi 23 mai 2025**

**Places limitées à 12 inscriptions**

**COLLECTIVITE** .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le vendredi 23 mai 2025

**Salle de formation AMF16  
30 rue Denis Papin  
16000 ANGOULEME**

## COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

## FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

Collectivité ou Elu

**vous devez vous inscrire  
sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »  
avant le 06/05/2025**

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16  
avant le 06/05/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant, doit être signifiée à l'Association 7 jours avant la formation.** En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**